



## Déclaration CGT-FSU Comité technique ministériel du 24 septembre 2018 / Budget 2019 MTES-MCT

(Prononcée par Francis Combrouze, texte intégral ci-dessous remis aux trois ministres)

Madame, Messieurs les ministres, Madame la secrétaire générale, Mesdames, Messieurs, chers Camarades,

Ce CTM budgétaire sur le PLF 2019 des programmes des missions Logement-Cohésion des Territoires, Transition Ecologique et Solidaire, intervient après la démission du ministre d'Etat, Nicolas Hulot. Cela nous permet de saluer le nouveau ministre d'Etat pour la première fois. Cela doit aussi inviter notre CTM à la réflexion après la discussion au CTM du 26 juillet dernier avec les responsables de cabinets et la secrétaire générale, sur leur projet de « transformation ministérielle ».

Il est déraisonnable de considérer comme prioritaires : les enjeux de transition écologique, énergétique... les réponses aux besoins de logement et de rénovation des bâtiments, de prévention vis-à-vis des risques technologiques ou naturels, de sécurité et de contrôle des transports aériens, maritimes, terrestres... de protection de l'eau, de la Biodiversité et de la Mer... les impératifs d'entretien, de pérennité, de régénération et d'intermodalité des infrastructures de Transports... les nécessités d'expertise technique de l'Etat dans les territoires... **Sans se demander si les effectifs et moyens de fonctionnement de nos services et établissements publics doivent être augmentés ou réduits.**

**Tel est le sens des propos tenus par Nicolas Hulot dans son interview fin août à France Inter lors de sa démission.** Il n'y a pas qu'un désaccord de rythme dans les transitions. Les pertes de Biodiversité sont patentées. Nos émissions de gaz à effet de serre ont augmenté l'an dernier, comme l'empreinte écologique française, depuis plus longtemps. Le lobby des armes à feu et de la chasse négocie directement avec l'Elysée plusieurs points d'évolutions des pratiques de chasses et en ouvrant la possibilité de fusionner l'AFB et l'ONCFS, fusion repoussée en 2016 à la création de l'AFB par le même lobby... La déforestation importée correspondant aux biocarburants à l'huile de palme, va se développer en France et l'interdiction, souhaitée pour 2020 il y a 10 ans par plusieurs Etats membres de l'UE, interviendrait en 2030 selon le compromis UE de juin dernier sur la révision de la directive sur les énergies renouvelables (RED 2).

**L'austérité budgétaire sans fin pour toutes les missions publiques**, prioritaires ou non, le recours aux solutions de marché, à la concurrence et au libre échange sur tous sujets, la restriction du périmètre des missions publiques, la simplification pour les entreprises et les dérogations aux normes... Voici ce qui est en cause et incompatible avec les planifications et réglementations nécessaires aux besoins de notre société et de la planète.

1°) En supprimant **1 345 emplois en 2018** (- 828 MTES-MCT, - 15 au CGET, - 504 dans les établissements publics), les ministres avaient fait part l'an dernier de leur compassion avec les personnels, même s'ils avaient battu le record de 2017 (**996 suppressions**).

Alors, avec encore **1 313 suppressions d'emplois pour 2019, proche à 32 près des – 1 345 de 2018, encore de la compassion ? Le détail des 1 316 suppressions et des emplois 2019 :**

- **751 au MTES plafond d'emplois de 29 859 / – 209 au MCT plafond d'emplois de 9 991**
- **502 dans les EP plafond d'emplois de 24 535**
- **43 à la DGAC et l'ENAC plafond d'emplois de 11 448**
- **1 au CGET plafond d'emplois de 265 / - 8 politique de la ville plafond d'emplois de 299**

Réduire à ce point les effectifs est votre choix d'opportunité politique des ministres. Le secrétaire d'Etat au MCT, J. Denormandie, déclarait au JDD d'hier « Ce qu'on cherche à faire, ce n'est pas des coups de rabot mais le reflet de véritables choix ».

En effet, les budgets 2019 du MCT (**16, 06 Md€, en baisse de 1,1 Md**) et du MTES (**34,2 Md€, en hausse de 3,1 %**), représentent un budget total de **50,26 Md€**. La masse salariale (au sens large) s'élevant à environ 2,8 milliards, dont **1,6 Md€** pour les rémunérations des agents (catégorie comptable n° 21, hors cotisations sociales, CAS pensions, action sociale bien insuffisante de 16,2 millions affectée pour près de moitié à la restauration et 0,9 M€ à la protection sociale complémentaire, soit 1,50 euro par agent par an !). Il y a donc dans ces 50,2 milliards de dépenses publiques de la place pour décider à dépense publique égale, de relever ce montant de 2,8 milliards (par exemple à 3,2 milliards). Aucune suppression d'emplois en 2019 et des milliers de recrutements par concours pour répondre aux besoins et urgences, c'est possible ! Cela serait une volonté des ministres d'investir dans les femmes et les hommes, les compétences humaines, selon nous dépenses prioritaires sur toute autre dépense de nos programmes. Et non des variables d'ajustement en « ETPT » de bureaux de la direction du budget ! En avez-vous la volonté, de le proposer au Premier ministre et au Parlement en restant « dans les enveloppes de dépenses » ?

Car de **2013 à 2019 inclus, le cumul des suppressions d'emplois** sur le périmètre ministériel (MCT/MTES à structure comparable), aboutit à **9 000**, si l'on tient compte des transferts des emplois Etat à la création du CEREMA en 2014. Sur le périmètre des établissements publics de **2008 à 2019 inclus**, en tenant compte des transferts à la création de VNF, **le cumul des suppressions s'élève à 4 250 suppressions d'emplois**. Soit environ **13 250 emplois supprimés**. Et vous voulez continuer d'ici 2022 ? Sans doute pour l'Etat virtuel, avec des suppressions réelles !

**Trump, le climato-sceptique supprime 250 emplois au « National Weather », la France en supprimera 500 à Météo – France, bien plus petit que son homologue nord américain...**

**Les effectifs de la DGAC et de l'ENAC sont stabilisés en 2019 comme en 2018 avec 11 488 ETPT**, selon l'engagement gouvernemental pris pour 3 années à la fin du quinquennat précédent en réponse au mouvement intersyndical contre la loi El Khomri. Concernant la sécurité aérienne, alors qu'un rapport parlementaire et le Comité AP 2022 demandent la transformation de la DGAC en Agence, **pouvez-vous nous donner l'engagement de maintien de la DGAC et de ses personnels dans la Fonction Publique d'Etat ?**

Mais la dégradation des conditions de travail, le non respect des garanties minimales de repos, les écrêtements des horaires travaillés et non payés, l'explosion des charges de travail, la non rémunération des intérimaires de responsabilités... produisent autant de risques psychosociaux et de mal vivre au travail. **Ainsi, la compassion atteint ses limites.**

**Le dialogue social, même inscrit à l'agenda social, ne produit pas de résultats et est sclérosé par le guichet unique.** Par exemple, le groupe de travail sous l'égide du CHSCTM sur les temps et charges de travail ne s'est toujours pas réuni en dépit des relances... Pourquoi ? Est-ce le signe que les CHCST doivent déjà disparaître ? Les crédits d'action sociale ne sont pas revalorisés à la

hauteur des besoins de tous les agents et les retraités de nos ministères sont ignorés, en dépit de nos demandes...

**Réforme du statut et avenir des missions, recrutements des OPA.** Refus de Bercy et de la DGAFP, qui préfèrent sans doute des embauches d'intérim ou de saisonniers sur des emplois permanents, dans l'attente du chantier général dit « embauche des contractuels » pour en terminer avec les recrutements statutaires. Que répondez-vous ? Où en est l'arrêté garantissant le respect du SMIC pour les OPA ?

**Egalité professionnelle femmes-hommes.** Un an de réunions pour un projet de protocole présenté cet été, et qui ne contient aucun moyen dédié supplémentaire, aucun engagement chiffré, ni aucune proposition consistante. Unies nos organisations n'ont pas siégé le 14 septembre et vous ont soumis 7 propositions pour un protocole avec des engagements. Que nous répondez-vous ?

**2°) En matière de Logement, les besoins sont immenses. Derrière le slogan du comité CAP 2022 et du ministère « se loger mieux et moins cher », nous lisons aussi « optimiser les crédits du logement social ».** Les chiffres du budget général du MCT parlent : 17,2 Md€ en 2018 et 16,06 Md€ en 2019. Au sein de cette mission, en matière de logement les baisses sont drastiques. Programme 109 (Aides à l'accès au logement) réduit de **15,4 Md€ en 2017 à 14,2 Md€ en 2018, puis 13 Md en 2019 avec des coups de rabot sur les APL.** Programme 135 Urbanisme, Amélioration de l'habitat réduit à 305 M€ en 2018 avec des crédits budgétaires des aides à la pierre ramenés à 50 M€ en 2018 contre 204 M€ en 2017... Le fonds national d'aides à la pierre (FNAP 425 M€ en 2018) sera-t-il désormais financé par les seuls fonds des prélèvements sur les cotisations logement des employeurs (le 0,45 % de l'ex 1% Logement) et ceux sur les organismes HLM eux-mêmes ? Autre question, quels seront les effets du relèvement de seuil de 20 à 50 salariés de la cotisation logement des employeurs (projet de loi Pacte), sur les ressources d'Action Logement ?

Il s'agit d'un **véritable dynamitage du logement social** (non de « transformation »). Ainsi, ces réductions de crédits en 2 ans, le cumul des dispositions des lois Elan et Pacte, les prélèvements de taxes sur les organismes HLM et Action Logement, cumulés à la compensation de la baisse massive des APL pour ne pas augmenter les loyers, provoquent selon les bailleurs sociaux un à deux mois de loyers annuels en moins, qui amputent d'autant les capacités d'autofinancement pour entretenir, rénover, le parc de logements, en construire d'autres... La solution ? Vendre une partie du parc de logements sociaux, le compter dans les % SRU après ventes pendant plus de dix ans... Bravo, les accords conçus par MM. Denormandie (secrétaire d'Etat) et Apparü (acteur influent du « logement intermédiaire » et ancien ministre du logement), pour « fluidifier » les rapports les promoteurs immobiliers et celui du logement social.

Enfin, en matière d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale, quel sens donné à l'annonce d'une baisse de 55 millions pour les CHRS ?

**S'agissant de rénovation thermique des logements et des bâtiments de tous types,** les objectifs et 32 actions du plan Bâtiment durable présenté au printemps dernier appellent des financements budgétaires correspondant aux annonces. Il y est notamment indiqué que l'Etat et les régions préciseront les modalités de mise en œuvre du « service public de la performance énergétique de l'habitat ». Comment comptez-vous organiser la concertation avec nos organisations syndicales et les personnels, notamment pour les rôles joués par les DREAL, les DDT(M), les délégations régionales de l'ADEME, les services du CEREMA et les délégations de l'ANAH ? Quelles traductions budgétaires au PLF 2019 des crédits annoncés dans le GPI pour ce plan, dont nos ministères doivent assurer la concrétisation budgétaire ?

3°) Le projet d'ANCT du rapport du préfet Morvan génère beaucoup d'inquiétudes et de questionnements. Pas seulement au **CGET**, qui a été rattaché en début d'année au MCT et qui serait

intégré à l'Agence, au statut indéterminé (EPA, EPIC, « sui generis » ?). A l'ANAH et à l'ANRU, qui seraient fusionnées et intégrées à l'Agence. Mais aussi au CEREMA, dont il est proposé que 50 % des crédits soient gérés par les préfets délégués territoriaux de l'ACNT. **CEREMA, dont les effectifs doivent encore baisser de 400 emplois d'ici 2022, sans doute en raison du « besoin d'ingénierie et d'expertise » de l'Etat au service des territoires ? Ou l'IGN sommé de supprimer 124 emplois...**

**En matière de rénovation urbaine**, le PNRU 2 appelle aussi des crédits budgétaires de l'Etat et pas seulement des fonds de concours prélevés sur Action Logement ou sur les bailleurs sociaux eux-mêmes. Quels montants en 2019 et les années suivantes ?

4°) Le projet de créer une « **Agence Routes de France** », à la place des DIR et des services routes de la DGITM, serait « suspendu » en l'attente d'un nouveau rapport... mais pendant ce temps se préparent deux choses :

- une nouvelle vague de **privatisation de routes nationales** avec prolongation des concessions aux sociétés privées et des **transferts aux collectivités territoriales, amputant d'au moins 2000 km** (sur 12 000 km), le réseau routier national non concédé existant ; nous vous demandons communication de la lettre de mission du rapport en cours de l'IGF/CGEDD sur « le nouveau modèle économique de la route », que le DGITM devait nous envoyer depuis le 11 juillet...
- **la possibilité de péages généralisés à la carte sur les voitures particulières sur tous types de routes et l'augmentation du remboursement de TICPE gazole aux entreprises de transports routiers (1,2 Md€ en 2018, 3 Md€ en 2022)**, alors que cette taxe augmente pour les particuliers (effets de la convergence gazole et essence/de la composante carbone).

Après l'abandon de l'écotaxe sur les poids lourds (abandon au coût d'environ 1Md€), nous constatons que les émissions de gaz à effet de serre du secteur routier sont en hausse constante. Le projet de SNBC prévoit pour le secteur des transports routiers de marchandises une part modale de 89 % invariante jusqu'en 2030, 2040... Nous vous demandons pourquoi les objectifs du Grenelle de l'Environnement, traduits par le législateur dans la loi en vigueur, de report modal de 25 % du fret alternatif à la route par les modes ferroviaires, fluviaux et maritimes, ne sont pas repris par les projets de documents préparant la SNBC et la PPE à venir.

**5°) En matière de déconcentration et d'organisation territoriale des services publics, dans le cadre de l'examen du périmètre de nos missions, à abandonner ou non, les deux circulaires du Premier ministre du 24 juillet** dernier demandent aux ministres et aux préfets de rendre leurs copies. « Réorganisation des administrations centrales en tirant les conséquences de la revue des missions de l'Etat au niveau des administrations déconcentrées, et des compétences parfois larges dévolues aux opérateurs sur le même champ d'action ». Ces propositions traiteront des cas « où le périmètre de l'action de l'Etat doit être revu ».

Selon le 2a) de la circulaire aux préfets de région, « pour certaines missions, le rôle de l'Etat doit être réaffirmé, **en renforçant si nécessaire ses moyens (...), en renforçant les capacités d'expertise** », mais aussi « en articulant les missions de l'Etat, des collectivités et des opérateurs de manière plus efficiente ». La quasi totalité des missions portées par le MTES et le MCT sont citées dans ce paragraphe. Nous vous demandons en conséquence, quels moyens de renforts et pour quels domaines porteront vos demandes au Premier ministre à présenter fin octobre ?

Selon le 2b), « pour d'autres missions, **le périmètre d'action de l'Etat peut être allégé** compte tenu de l'intervention des collectivités territoriales ». Sont seulement ainsi citées à ce titre dans le périmètre des missions MTES et MCT, « les demandes de permis de construire, la taxe d'aménagement, l'instruction des aides à la pierre », pour lesquels « le mouvement de

décentralisation engagé doit être achevé » et qui pourraient être intégralement confiées par convention aux collectivités compétentes, en particulier aux agglomérations ».

La circulaire précisant que l'Etat demeure compétent pour les 3 missions : Logement, Hébergement d'urgence, Accueil de migrants. **Mais alors pourquoi réduire d'encre 1,16 Md€ le budget Logement du MCT et appliquer le rapport du comité AP 2022 sur ce point?**

Lors des réunions tenues à la mi-mars ou en juillet sur AP 2022, notamment sur l'organisation territoriale, la secrétaire générale déclarait « rien n'est décidé sur l'évolution des missions et de l'organisation des DREAL, DIRM, DDT(M), DIR... je n'ai rien transmis aux services du Premier ministre, sauf ma contribution aux chantiers horizontaux sur la GRH »...

**Alors fin des DDT, intégrées en préfecture avec les autres DDI dans un service « polyvalent », selon les volontés de chaque préfet de région ou de départements ?**

Car nous relevons dans cette circulaire une nouvelle Réate de plus grande ampleur encore que la dernière... « Permettre la modularité », « Développer les coopérations départementales » - comprendre Interdépartementalisation - « Mutualisation des moyens de fonctionnement », « Immobilier levier de rationalisation », « Toutes les fonctions supports avec des secrétariats généraux commun »... Il s'agit de briser les lignes ministérielles DAC, DR, DD... Nous sommes en désaccord complet et vous mettons en garde.

La circulaire indique que les propositions des préfets de région « seront analysées avec les ministères concernés » et demande « aux ministres d'y associer les organisations syndicales ». Nous vous demandons les consultations d'instances représentatives de notre ministère (CT et CHSCT DREAL, DDT, DIRM... et CTM, CHSCTM...) **avant d'exprimer la position des deux ministres, demandé avant fin octobre pour les décisions d'arbitrage du gouvernement.**

**6°) S'agissant d'eau et de biodiversité,** Nicolas Hulot a reconnu au CNTE du 12 avril dernier qu'il n'était pas décent de créer de nouveaux Parcs marins avec 2 ou 3 effectifs au budget de l'AFB, comme cela a été fait. Nous lui en avons donné acte en faisant observer que de 2008 à 2018, les EP du programme 113 ont perdu 200 emplois... avec en 10 ans la création de nouveaux parcs terrestres, celle de tous les parcs marins, la création de l'AFB et des missions nouvelles...

En continuant à **supprimer encore 200 emplois dans les 6 agences de l'eau (- 44 dès 2019) par une mutualisation accélérée... En supprimant encore 39 emplois à l'ONCFS,** alors qu'elle devrait fusionner avec l'AFB (- 6 emplois en 2019...) dans un nouvel établissement, reprenant toutes les missions des deux établissements selon le directeur de cabinet de M. Lecornu le 17 septembre...

**A ce sujet, nous ne sommes pas hostiles à ce rapprochement, mais avec la reprise de toutes les missions.** Mais opposés si cette nouvelle opération est un cache-misère, ont été mentionnées sous le seul angle de police rurale des mutualisations possibles des SD avec des gardes champêtres communaux, des agents de l'ONF, des agents des DDT... Opposés si elle est génératrice de souffrances et de risques psychosociaux pour les personnels des 2 établissements, qui vivent depuis trop longtemps le décalage entre les discours et les actes. Sans reconnaissance professionnelle et statutaire de leurs grandes qualifications, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels...

En **supprimant encore des emplois dans les 10 parcs nationaux (- 3 en 2019)** avec la mutualisation de leur rattachement à l'AFB, pour permettre de donner quelques effectifs (et combien ?) par redéploiement pour créer un 11<sup>ème</sup> Parc national « Feuillus de plaine »... Le ministre d'Etat, Nicolas Hulot, a reconnu qu'il n'était pas très opportun de faire ce qui a été fait en 2018 : c'est-à-dire financer, à la place des crédits d'Etat coupés de moitié, l'ensemble des subventions aux EP chargés de la biodiversité terrestre et marine par les redevances eau des Agences, payées à 85 % par les ménages. Il a souhaité une redevance nouvelle sur l'artificialisation des terres.

Or, nous avons appris du cabinet le 17 septembre, qu'il n'y aurait pas de nouvelle taxation sur la biodiversité, ni effectifs supplémentaires au budget 2019 pour les services de l'Etat et établissements publics, pour mettre en application les mesures du plan Biodiversité arbitré le 4 juillet dernier. C'est une fin de non recevoir aux demandes de l'avis voté par le Comité national de la Biodiversité le 21 juin dernier, à l'exception des voix du MEDEF et de la FNSEA. Ou à celles du rapport parlementaire des députées Bassire et Tuffnel du 20 juin dernier, sur l'application de la loi de Biodiversité de 2016. Quelles suites aux recommandations de cet avis et de ce rapport ?

Vous engagez-vous à organiser une concertation avec la DGALN/DEB et les organisations syndicales, sur les organisations, mutualisations, nouvelle fusion, rattachements... les besoins de moyens humains et le financement des missions (incluant la police de l'environnement) des EP du programme 113 (PEB) ? En faisant aussi le point sur l'évolution et les cibles des effectifs des services des DREAL, DDT(M) et DIRM chargés des missions du programme 113, notamment sur les besoins du dispositif des sites Natura 2000 (terrestres et marins).

**7°) En matière d'évolutions de carrières et de reconnaissance des qualifications, les taux de promotion communiqués aux élu.e.s en CAP après retour du guichet unique sont à la baisse ou bien ne sont pas encore donnés alors que les CAP sont convoquées !** Qu'avez-vous prévu pour faire suite au plan de requalification qui a concerné en trois ans un peu plus de 2000 agents, loin des besoins estimés à 11000 par le CGEDD ? La mise en place du RIFSEEP aboutit à individualiser les rémunérations, renforcer les inégalités femmes/hommes, insécuriser les agents, à bloquer un peu plus les mobilités et parcours professionnels choisis. Le projet de CIA (complément individuel) n'est pas pour nous rassuré sur l'individualisation à la « tête du client », au lieu d'une augmentation de l'indice des traitements. Le passage des corps techniques au RIFSEEP a fait l'objet d'une dérogation en 2018 et devait faire l'objet d'un arbitrage pour une entrée en vigueur un jour... Pouvez vous nous dire où l'on en est sur le sujet évoqué depuis longtemps d'une « dérogation définitive » ?

Enfin nous vous alertons sur la responsabilité de l'Etat employeur sur la santé morale et physique des agents de nos services et établissements, confrontés à des difficultés matérielles de plus en plus lourdes, à des réorganisations anxiogènes, à des suppressions d'effectifs.

**Le 9 octobre prochain, nous appelons à l'action les salariés, les retraités, les jeunes.**

**C'est un appel pour la revalorisation des traitements, contre le gel du point d'indice, pour l'effectivité des mesures d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, contre les attaques frontales contre nos régimes de retraite et le code des pensions.**

**Mais aussi contre les suppressions d'emplois et abandons de missions d'AP 2022, pour les recrutements et moyens nécessaires pour répondre aux besoins de nos missions de service public.**

**Contre le « contrat » de régression sociale que les ministres Darmanin et Dussopt veulent imposer aux organisations élues par les personnels, avec le recul de nos droits et garanties statutaires, le contournement des CAP/CCP, la fin des CHSCT, le recours accru à la précarité...**

**Avec notre volonté d'unité d'actions, il sera porté dans nos deux ministères et établissements publics.**